



SSHRC  CRSH

# L'occasion de financement des Subventions Savoir

Ping Huang; Esther Painchaud  
Sébastien Demers; Murekeyisoni, Aline  
21 août, 2025

# *Survол de la présentation*

**Aperçu de l'occasion de financement**

**Mises-à-jour**

**Processus d'admissibilité**



**Entrevue avec RTSAP**

**Structure des comités et sélection**

**Processus d'évaluation**

**Initiatives conjointes**

**Préparation de la demande**



**Entrevue avec SARF**

**Questions et réponses**



# Subventions Savoir – Objectifs et caractéristiques

Les subventions Savoir appuient l'excellence de la recherche en sciences humaines et sciences sociales.

<b>CANDIDAT(E)</b>	■	chercheur(euse) principal(e); co-chercheur(euse) et/ou collaborateur(trice)s
<b>DURÉE</b>	■	2 - 5 ans
<b>VALEUR</b>	□	<b>Nouveau!</b> \$10,000 - \$125,000 (Volet A) \$125,001 - \$500,000 (Volet B)
<b>FINANCEMENT</b>	■	Aucune enveloppe séparée pour les chercheur(euse)s émergent(e)s

**Échéancier subventions Savoir** : Le 1 octobre, 2025, à 20h (HE) (*vérifier les dates limites internes*)



# STATISTIQUES DES CONCOURS DES SUBVENTIONS SAVOIR (2020-2024)

Unclassified | Sans classification

	Oct. 2020	Oct. 2021	Oct. 2022	Oct. 2023	Oct. 2024
<b>No. de comités</b>	25	26	26	26	26
<b>No. de demandes admissibles</b>	(A) 496 (B) 717 T: 1,213	(A) 427 (B) 657 T: 1,084	(A) 413 (B) 732 T: 1,145	(A) 508 (B) 969 T: 1,477	(A) 642 (B) 1078 T: 1, 720
<b>Taux de succès global</b>	(A) 56,65 p. 100 (B) 49,65 p. 100	(A) 56,44 p. 100 (B) 48,55 p. 100	(A) 50,60 p. 100 (B) 41,12 p. 100	(A) 40,75 p. 100 (B) 30,55 p. 100	(A) 44,9 p. 100 (B) 37,6 p. 100
<b>Total du montant demandé</b>	\$ (A) 41,705,518 (B) 83,039,458	\$ (A) 36, 349,321 (B) 174,565,729	\$ (A) 35,855,352 (B) 197,280,970	\$(A)43,893,114 (B)270,955,428	\$(A) \$56,404,321 (B) 300,784,485
<b>Moyenne du montant demandé par demande</b>	\$ (A) 84,083 (B) 255,285	\$ (A) 85,127 (B) 265,701	\$ (A) 86,817 (B) 269,510	\$ (A) 86,404 (B) 279,624	\$(A) \$87,857 (B) \$279,021
<b>Montant total octroyé</b>	\$ (A) 23,184,285 (B) 80,816,747	\$ (A) 19, 452,722 (B) 77, 223,393	\$ (A) 17,243,859 (B) 72,226,162	\$(A) 16,929,169 (B) 69,386,084	\$ (A) 24,336,804 (B) 103,344,826
<b>Moyenne des montants octroyés par demande</b>	\$ (A) 82,506 (B) 227,013	\$ (A) 80,717 (B) 242,080	\$ (A) 82,507 (B) 239,954	\$ (A) 81,783 (B) 234,412	\$ (A) 84,502.79 (B) 255,172.41

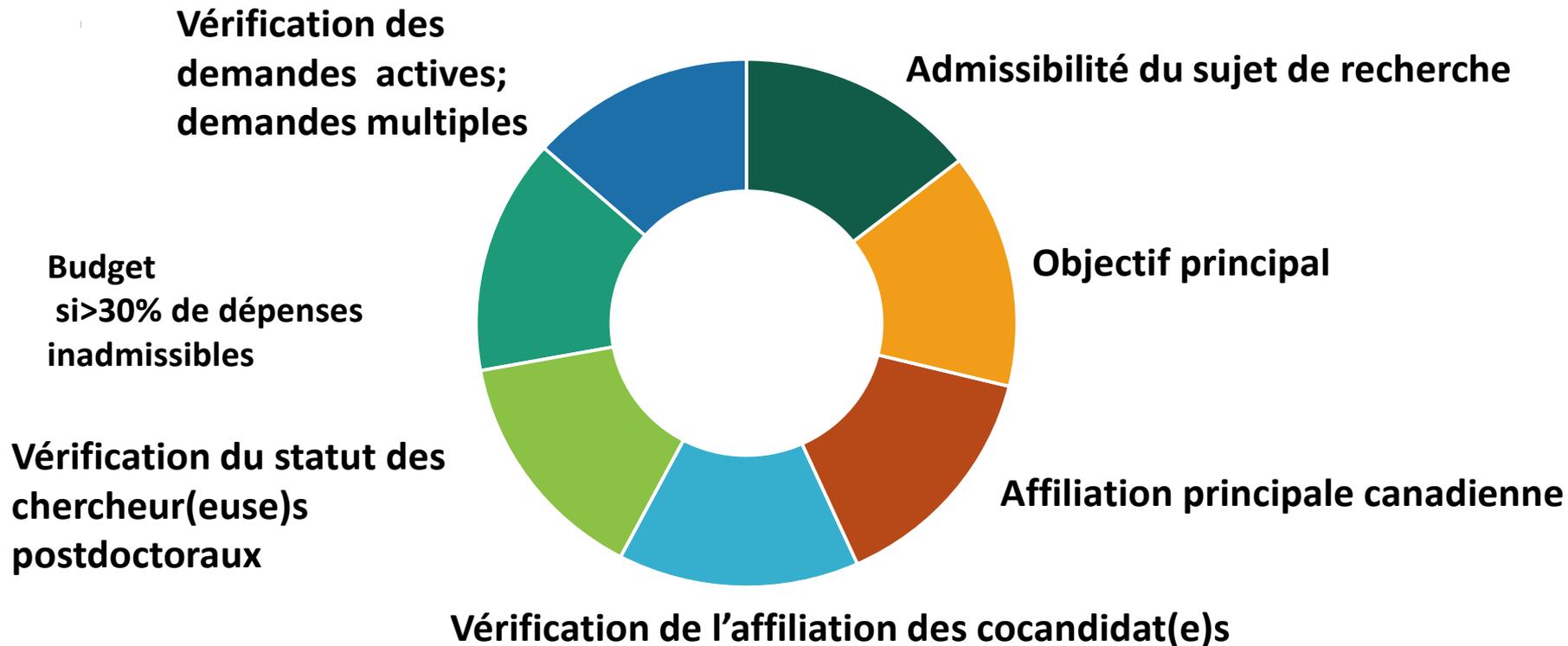
# Demandes multiples

- Les chercheur(euse)s ne peuvent pas soumettre en tant que candidat(e) une demande de subvention Savoir (SS) et une demande de subvention de développement Savoir (SDS) au cours d'une même année civile.
- **Une exception** approuvée en 2017: les chercheur(euse)s dont le projet n'a pas été subventionné à l'issue du concours de SDS de février 2025 peuvent présenter une demande de SS en octobre 2025.
- Les chercheur(euse)s qui ont présenté une demande de SS en octobre 2025 pourront présenter une demande de SDS en février 2026 à *condition que les objectifs de leur recherche se distinguent considérablement*.
- **Resoumission:** Un(e) détenteur(trice) de subvention peut présenter une nouvelle demande pour le même type de subvention, mais uniquement au cours de la dernière année (celle au cours de laquelle il reçoit son dernier versement) de la période de sa subvention).

Veuillez consulter le [Règlement du CRSH portant sur les demandes multiples](#).



# Processus de vérification d'admissibilité



# Admissibilité des sujets de recherche (1)

- ↘ Les demandes présentées au CRSH seront évaluées en fonction des [Lignes directrices du CRSH pour déterminer l'admissibilité d'un sujet de recherche](#) respectant deux critères suivants :
  - Les objectifs de la recherche proposée ou les activités connexes doivent relever, avant tout, du domaine des sciences sociales et sciences humaines (conformément au [mandat légal du CRSH](#)).
  - Les candidat(e)s doivent s'assurer que les résultats escomptés s'inscrivent clairement dans le mandat du CRSH et ne sont pas liés à la santé ou aux sciences naturelles.
- ↘ Les candidat(e)s doivent postuler auprès de l'agence responsable de la **discipline ou du domaine de recherche dominant** tel que défini par les agences. Veuillez consulter [Choisir le bon organisme subventionnaire fédéral](#) et [Lignes directrices du CRSH pour déterminer l'admissibilité d'un sujet de recherche](#).
- ↘ Pour des conseils liés à l'admissibilité, les candidat(e)s sont encouragé(e)s à faire parvenir un résumé de la demande incluant les objectifs proposés et les résultats escomptés à l'adresse générale du concours: [subventionssavoir@sshrc-crsh.gc.ca](mailto:subventionssavoir@sshrc-crsh.gc.ca).



## Admissibilité des sujets de recherche (2)

---

- ↘ Le CRSH n'accepte pas des recherches liées **principalement** à la santé et aux sciences naturelles
  - L'emploi de théories, de méthodes et d'hypothèses propres aux sciences humaines ne suffit pas à rendre une demande admissible aux programmes du CRSH.
- ↘ Recherches liées à la santé et au bien-être, recherches liées aux sciences naturelles et au génie : les chercheur(euse)s doivent **d'abord** consulter le mandat des [IRSC](#) et du [CRSNG](#) pour déterminer l'admissibilité. Les IRSC et le CRSNG ont établi des politiques et procédures pour évaluer toute la gamme des propositions de recherche en sciences humaines liées à la recherche en santé ainsi aux sciences naturelles et au génie.
- ↘ Processus pour déterminer l'admissibilité du sujet de recherche : un groupe interne évalue l'admissibilité des propositions de recherche liées à la santé et au bien-être et/ou aux sciences naturelles et au génie.

## Admissibilité des sujets de recherche (3) :

### - quelques exemples inadmissibles

---

- La formation clinique de/pour les professionnel(le)s de la santé
- La recherche clinique (p. ex., le traitement, la prévention ou le diagnostic d'une pathologie, d'un trouble ou d'une maladie ; l'examen ou l'évaluation de l'impact d'interventions, de médicaments ou d'appareils médicaux)
- La thérapie, les conseils, la psychothérapie, la sexothérapie, l'art-thérapie, la réadaptation, l'orthophonie et l'ergothérapie, la supervision clinique, la neuropsychologie, l'examen et la validation d'outils de diagnostic
- La recherche en psychomotricité et kinésiologie
- L'épidémiologie

## Admissibilité des sujets de recherche (4) : demandes liées à la psychologie

- Le CRSH considère les domaines généraux de la psychologie de la personnalité, de la psychologie sociale, de la psychologie du développement, de la psychopédagogie, ainsi que la **théorie** et les **méthodes** dans ces domaines. Le CRSH n'appuie **PAS** la recherche en psychologie clinique ayant un objectif clair en matière de santé, ni la recherche impliquant des essais cliniques.
- Les IRSC appuient les recherches en psychologie qui ont un rapport direct avec, ou qui ont un impact ultime sur, la santé humaine y compris la santé mentale.
- Le CRSNG considère les demandes liées aux processus psychologiques fondamentaux (p. ex. les neurosciences; les sciences cognitives; la sensation et la perception; l'intégration sensorimotrice; l'apprentissage et la mémoire; la cognition et le langage; le sommeil, l'éveil et la modulation chronobiologique du comportement; les méthodes statistiques d'analyse de données psychologiques), les mécanismes neuronaux à la base de ces processus, à leur évolution chez l'être humain ainsi qu'à leur contexte évolutif et écologique.
- Pour la recherche dans le domaine de la psychologie, veuillez consulter les [Lignes directrices pour déterminer l'admissibilité des demandes liées à la psychologie](#).

# *Entrevue*

---

## **Politique sur la recherche en technologies sensibles et sur les affiliations préoccupantes (RTSAP)**

### **Annonciata Nyiratamba**

Agente de programmes, Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements

Conseil de recherches en sciences humaines du Canada



## POLITIQUE SUR LA RTSAP

Les demandes de subventions qui implique des projets visant à faire progresser un domaine de recherche en technologies sensibles ne seront pas financées si l'un(e) des chercheur(euse)s participant aux activités financées par la subvention est affilié(e) à ou reçoit du financement ou une contribution en nature d'une université, d'un institut de recherche ou d'un laboratoire rattaché à des organisations militaires, de défense nationale ou de sécurité d'État qui pourraient présenter un risque pour la sécurité nationale du Canada.

Pour plus d'informations : [Orientations des trois organismes concernant la Politique sur la recherche en technologies sensibles et sur les affiliations préoccupantes - Sécurité de la recherche](#)



# POLITIQUE SUR LA RTSAP

## Deux listes qui opèrent conjointement

### Domaines de recherche en technologies sensibles (DRTS)

- Cette liste est divisée en 11 grandes catégories de technologies.
- Les sous-catégories correspondent aux **domaines de recherche en technologies sensibles** qui sont préoccupants.
- Ce qui est préoccupant, précisément, c'est l'**avancement** de la technologie au cours de la recherche.
- Les recherches qui se servent d'une technologie existante, sans l'avancer, ne sont pas visées par la Politique.

**Ces deux listes seront régulièrement mises à jour pour tenir compte de l'évolution des risques qui pèsent sur la sécurité nationale du Canada.**

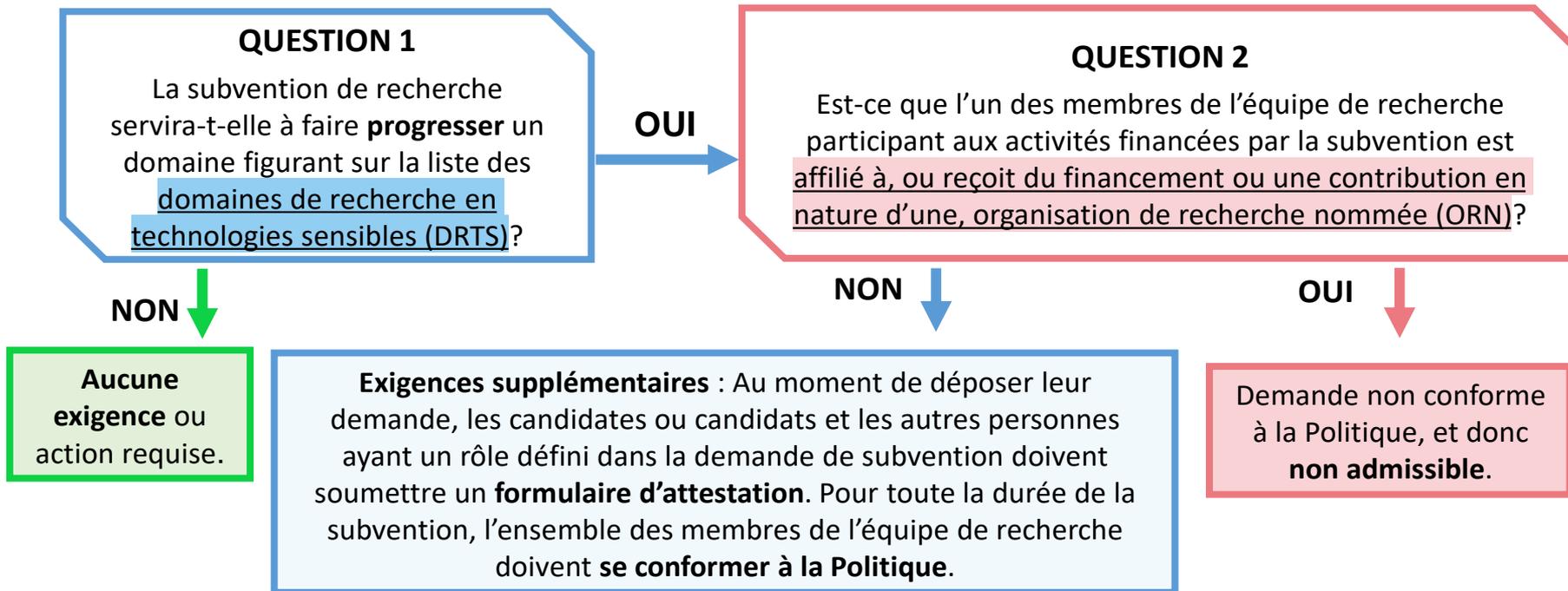
### Organisations de recherche nommées (ORN)

- Cette liste recense **103 organisations et institutions de recherche** qui présentent le risque le plus élevé pour la sécurité nationale du Canada en raison de leurs liens directs ou indirects avec des organisations militaires, de défense nationale et de sécurité d'État.
- La Politique sur la RTSAP s'applique aux institutions figurant sur cette liste.
- En tout temps, les chercheuses et les chercheurs sont encouragés à faire preuve de diligence raisonnable pour atténuer les risques qui peuvent être associés à toute collaboration ou tout partenariat dans un domaine de recherche sensible – même si une institution n'est pas comprise dans la liste en vigueur.

# POLITIQUE SUR LA RTSAP

## Conformité à la Politique sur la RTSAP

Avant de présenter une demande de subvention pour un projet visé par la Politique, les personnes candidates doivent se poser **deux questions** pour savoir quelles exigences s'appliquent :



## POLITIQUE SUR LA RTSAP

---

- Dans le formulaire de demande, il sera demandé aux candidat(e)s si la subvention de recherche proposée vise à faire progresser un DRTS. **Si ce n'est pas le cas, aucune autre action n'est requise.**
- Si tel est le cas, les candidat(e)s et les autres personnes ayant un rôle défini (c'est-à-dire les cocandidat(e)s et les collaborateurs(trices)) doivent remplir des formulaires d'attestation, disponibles via un lien dans le formulaire de demande, pour certifier qu'ils (elles) ne sont pas actuellement affiliés à une ORN.
- Pour les demandes visant à faire progresser un DRTS, l'inclusion de formulaires d'attestation complétés est une question d'admissibilité. Toutefois, le fait qu'une demande vise ou non à faire progresser un DRTS **n'aura pas** d'incidence sur l'évaluation du mérite.
- Pour plus d'informations : [researchsecurity-securiterecherche@sshrc-crsh.gc.ca](mailto:researchsecurity-securiterecherche@sshrc-crsh.gc.ca).

# Structure de comités

- **Comité axé sur une seule discipline/comité regroupant un ensemble de disciplines**
- **Interdisciplinaire ou multidisciplinaire**
- **Recherche autochtone**

# Comités d'évaluation

## Comités des Subventions Savoir

01	Philosophie
02	Histoire
03	Beaux-arts et recherche-crédation
04	Littérature
05	Études médiévales, classiques et religieuses
07	Sciences économiques
08	Sociologie, démographie et domaines connexes
09	Géographie, urbanisme et domaines connexes
10	Psychologie
11	Sciences politiques et administration publique
12	Éducation et travail social
13	Anthropologie et archéologie
14	Administration, gestion, relations industrielles et domaines connexes
15	Linguistique et traduction
16	Communications, études des médias, études de genres, bibliothéconomie et science de l'information, domaines connexes
17	Droit et criminologie
21	Recherche autochtone
22	Multidisciplinaire ou interdisciplinaire humanités
23	Multidisciplinaire ou interdisciplinaire sciences sociales
24	Comité d'évaluation par les pairs interdisciplinaire des trois organismes

## Sélection de comité

---

- Dans le formulaire de candidature, les candidat(e)s sont invité(e)s à sélectionner le comité qui convient le mieux à leur demande en tenant compte du sujet et des disciplines concernées.
- Si le projet relève de la compétence de plusieurs comités, sélectionnez celui le plus près de la discipline de recherche principale.
- Pour des conseils liés au choix de comité, les candidat(e)s peuvent nous faire parvenir un résumé (1 page) de la demande à: [subventionssavoir@sshrc-crsh.gc.ca](mailto:subventionssavoir@sshrc-crsh.gc.ca), avant de soumettre leur demande. Les candidat(e)s peuvent également consulter la [liste des comités d'évaluation du mérite du concours précédent](#).

# Demandes interdisciplinaires ou multidisciplinaires

---

- Comité (interdisciplinaire/multidisciplinaire) axé sur les disciplines des sciences humaines
- Comité (interdisciplinaire/multidisciplinaire) axé sur les disciplines des sciences sociales
- Justification de demande d'évaluation multi/interdisciplinaire (obligatoire, max 1 page)
- Pour les comités recherche autochtone, interdisciplinaires et multidisciplinaires en sciences humaines et sociales, l'expertise nécessaire peut être cherchée dans le bassin des membres de comité des subventions  
Savoir pour l'évaluation de la demande.



# Recherche Autochtone (1)

Le CRSH s'engage à appuyer et à promouvoir la recherche en sciences humaines menée par et avec les peuples autochtones (les Premières Nations, les Métis et les Inuits).

- Recherche réalisée dans n'importe quel domaine ou discipline qui est menée « par et avec » des communautés, des sociétés ou des personnes des peuples autochtones et qui les concerne et repose sur leur sagesse, leurs cultures, leurs expériences ou leurs systèmes de connaissances exprimés dans des formes dynamiques, passées et actuelles. La recherche autochtone peut englober les dimensions intellectuelles, physiques, émotionnelles et (ou) spirituelles du savoir de manière à créer des liens créatifs entre les personnes, les endroits et l'environnement naturel (Consultez la [définition de la recherche autochtone](#) du CRSH )
- **Comité 21** accepte les propositions de recherche dans les domaines ou champs de connaissances académiques admissibles au CRSH qui sont fondées sur la vision du monde autochtone ou qui sont liées aux peuples autochtones.
  - Comité multidisciplinaire composé de membres qui sont spécialistes en recherche autochtone.
- **Recherche autochtone au sein des autres comités:** Projets ayant trait à la recherche autochtone, mais pour lesquels les candidat(e)s préfèrent choisir un comité disciplinaire qui correspond d'avantage à la demande ou au profil des chercheur(euse)s.



## Recherche Autochtone (2)– Outils clés

---

- [Lignes directrices pour l'évaluation du mérite de la recherche autochtone](#)
  - Définir les concepts clés pris en considération lors de l'évaluation des demandes de subvention
  - Veiller à ce que la recherche autochtone intégrant les systèmes de connaissances autochtones soit reconnue comme une contribution scientifique
- Dépenses admissibles :
  - [Directive des trois organismes sur la rémunération des Autochtones participant à des projets financés](#)
  - [Administration financière des trois organismes](#)

## Recherche Autochtone (3)

### Lignes directrices pour l'évaluation du mérite de la recherche autochtone

- Énoncent les concepts clés qui sont pris en considération pour l'évaluation des demandes de subvention:
  - Les connaissances autochtones ou traditionnelles
  - La réciprocité
  - La communauté
  - Le respect, la pertinence et les contributions
- Assurent que la recherche autochtone – dont les systèmes de connaissances des Autochtones (notamment les ontologies, les épistémologies et les méthodologies) soit reconnue en tant que contribution scientifique et respecte les normes d'excellence du CRSH



# Recherche autochtone (4)

## - Nouveau ! Dépenses admissibles

- Les aîné(e)s autochtones, les gardien(ne)s du savoir autochtone et les Autochtones affilié(e)s à des organismes à but non lucratif qui ne sont pas déjà rémunéré(e)s pour mener des recherches et dont leurs participations ne relèvent ni d'une obligation contractuelle ni d'un service professionnel peuvent recevoir une compensation pour leurs contributions et leur participation.
- Des cadeaux, honoraires et incitatifs peuvent être offerts à une personne ou à un groupe dont la participation à la recherche ou aux activités financées est volontaire.
- La rémunération peut également faire référence au salaire tel qu'il est défini et expliqué dans le [Guide d'administration financière des trois organismes](#).
- Dans certains cas, les membres autochtones de l'équipe qui jouent le rôle de **collaborateurs** peuvent être rémunérés, à condition qu'ils répondent aux exigences énumérées ci-dessus. Veuillez noter que dans de tels cas, le membre de l'équipe ne peut pas être délégué pour autoriser les dépenses liées à la subvention et que le candidat n'est en aucun cas admissible à être rémunéré à partir des fonds de la subvention.
- Pour plus d'information, consultez la [Directive des trois organismes sur la rémunération des Autochtones participants à des projets financés](#) et le [Guide d'administration financière des trois organismes](#).



# Comité d'évaluation par les pairs interdisciplinaire des trois organismes (1)

CÉPITO est un processus d'évaluation commun par les pairs interdisciplinaire pour les projets de recherche incluant des disciplines soutenues par plus d'une agence.

- Les candidat(e)s doivent présenter leur demande **via l'organisme responsable de la composante dominante du projet de recherche proposé** : Subventions Savoir, Subventions de développement Savoir, Subvention Projet des IRSC, Subventions Horizons de la découverte du CRSNG.
- Les candidat(e) s doivent démontrer clairement leur **approche interdisciplinaire** et doivent présenter une recherche dans des domaines de recherche avancés se rapportant **à deux ou trois conseils suivants** : (1) sciences sociales et humaines, (2) sciences naturelles et ingénierie, et (3) santé et bien-être, et elles doivent clairement articuler des approches interdisciplinaires.
- Les demandes seront examinées par le comité interdisciplinaire commun doté d'une vaste expertise. Les membres du comité sont recrutés dans les divers domaines de recherche soutenus par les trois agences.



## Comité d'évaluation par les pairs interdisciplinaire des trois organismes (2)

### - évaluation

Ce comité commun utilise un processus d'évaluation harmonisé, y compris des critères d'évaluation, qui diffère du processus habituel des Subventions Savoir.

- trois critères d'évaluation à pondération égale :
  - Mérite de la recherche proposée
  - Résultats attendus
  - Dossier du candidat (de la candidate)
- Pour le concours des Subventions Savoir, choisir le comité 24 dans votre formulaire de demande et remplir une page de demande d'évaluation inter/multidisciplinaire.
- Pour plus d'information, consulter la page d'accueil du comité, le [Guide d'évaluation par les pairs](#) ou nous envoyer un courriel.



# PROCESSUS D'ÉVALUATION DU MÉRITE

**Membres des comités**

**Processus d'évaluation des  
demandes**

**Critères d'évaluation et grille  
de notation**

**Rétroaction**



# Membres des comités

---

- ↘ Expertise tirée du milieu universitaire et des secteurs public, privé et/ou sans but lucratif, selon le besoin
  
- ↘ Le nombre de membres de comité est déterminé en fonction du nombre de demandes reçues
  
- ↘ Nous visons également l'équilibre en ce qui a trait à :
  - expertise de recherche (discipline et sous-discipline)
  - tailles des universités
  - géographie régionale
  - langue
  - phase dans le cheminement de carrière
  - genre

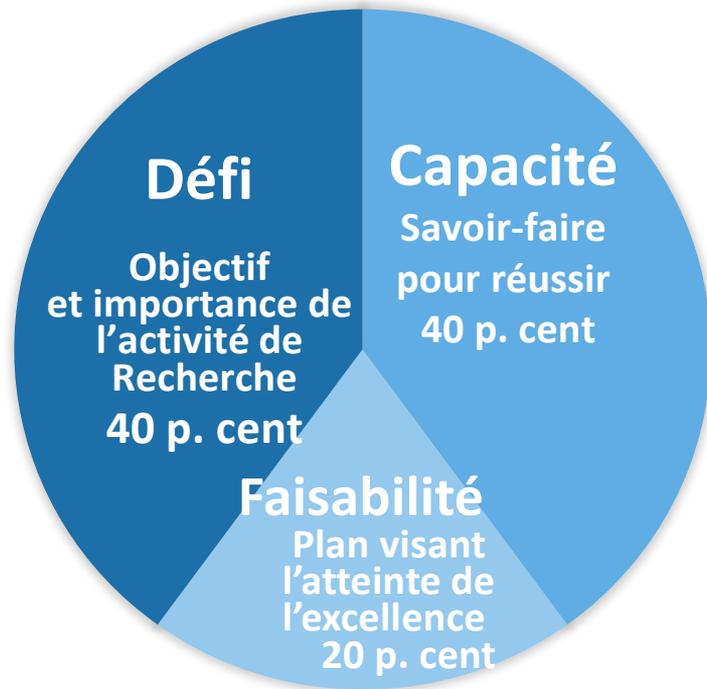


# Processus d'évaluation des demandes

- ↳ Comités de sélection: 2 membres comme lecteur (lectrice)
- ↳ 2 évaluations externes par demande (si possible)
  - Évaluatrices/évaluateurs suggéré(e)s (maximum 3, [conflits d'intérêts](#))
  - Exclusion d'évaluatrices/évaluateurs
  - Les comités tiennent compte des commentaires des évaluateurs externes, **mais n'y sont pas liés.**



# Critères d'évaluation et grille de notation



NOTE	DESCRIPTION
5 – 6	Très bon– excellent
4 – 4.9	Bon – Très bon
3 – 3.9	Satisfaisant – Bon
Moins de 3	Insatisfaisant



# Communication des résultats

---

- ↳ Les résultats sont communiqués aux candidat(e)s individuellement via l'extranet du CRSH .
  
- ↳ Les candidat(e)s reçoivent les documents suivants :
  - Avis de décision (incluant les statistiques du comité et du concours)
  - L'avis d'attribution (si la demande est subventionnée)
  - Les modalités des subventions (si la demande est subventionnée)
  - Appréciations externes reçues
  - Feuille d'évaluation du comité (si la demande est discutée)



## Établissements de petite taille : des mesures d'évaluation du mérite pour soutenir les chercheur(euse)s

- La taille de l'établissement est prise en compte dans le processus de recrutement des membres du comité et des efforts sont faits pour obtenir une représentation de divers établissements à travers le Canada.
- Les agent(e)s de programme signalent les demandes provenant de petites institutions lors de l'évaluation du mérite.
- Les évaluateur(trice)s externes (SS uniquement) et les membres des comités peuvent utiliser la catégorie « sans objet » lors de l'évaluation des composantes de formation d'une candidature.
  - Les candidat(e)s doivent tenir compte de l'étendue de la formation à la recherche, y compris la formation à la recherche de premier cycle, lors de l'élaboration de leurs plans de recherche et de leurs contributions antérieures à la formation à la recherche.
- Petites et autres institutions: révision de la Guide des membres de comité; une liste d'institutions par taille et par type a été fournie.

## *Initiatives conjointes*

- Initiative du ministère de la Défense nationale
- Initiative de recherche sur la participation au sport
- Initiative de Fondation canadienne de l'innovation
- Initiative conjointe - Accélération de Mitacs
- Forum Belmont



## Initiative de recherche du ministère de la Défense nationale

- Initiative conjointe du CRSH et du ministère de la Défense nationale.
- Appuyer la recherche en sciences humaines qui correspond à des domaines d'intérêt pour les Forces armées canadiennes et le ministère de la Défense nationale.
- Favoriser des stratégies, des politiques et des programmes efficaces fondés sur des données probantes dans les domaines de recherche définis par le ministère de la Défense nationale.
- Des suppléments d'une valeur maximale de 20 000 dollars par an pendant trois ans, soit un total maximal de 60 000 dollars, peuvent être attribués aux titulaires de subvention Savoir. en plus de la valeur annuelle de cette dernière.
- Pour plus d'information, consulter [Initiative de recherche du ministère de la Défense nationale – Concours de 2025-2026.](#)



## Initiative de recherche sur la participation au sport (IRPS)

- Initiative conjointe du CRSH et de Sport Canada visant à soutenir la recherche sur les questions liées à l'amélioration de la participation au sport et à ses résultats au Canada.
- L'Initiative de recherche sur la participation au sport (IRPS) offre des suppléments pouvant atteindre 20 000 \$ aux titulaires de subvention Savoir (SS) , en plus de la valeur de leur subvention.
- Examen de la pertinence effectué par Sport Canada une fois les résultats de SS finalisés.
- Les subventions de recherche de l'IRPS sont disponibles aux personnes candidates au concours des subventions Savoir. Elles peuvent atteindre 100 000 \$ par année, mais ne doivent pas dépasser 250 000 \$ sur trois ans.
- Pour plus d'information, visiter [Initiative de recherche sur la participation au sport – Concours de 2025-2026](#).

## Initiative de Fondation canadienne pour l'innovation

---

- Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) : Financement de l'infrastructure et soutien à la recherche par l'entremise du Fonds des leaders John R. Evans de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI).
- Soumettre une demande distincte au CRSH et à la FCI qui seront fusionnées avant d'être évaluées.
- Les institutions peuvent soumettre des demandes pour un montant maximum de 800 000 \$ à la FCI, avec un coût maximum admissible de 2 millions de dollars. La FCI finance jusqu'à 40 p. 100 des coûts d'infrastructure admissibles d'un projet. Les établissements doivent obtenir les 60 % restants du financement requis.



## INITIATIVE CONJOINTE - STAGES ACCÉLÉRATION DE MITACS (1)

- Mitacs Accelerate soutient les stages de recherche pour les étudiant(e)s et les chercheur(euse)s postdoctoraux dans des organisations canadiennes non universitaires (c'est-à-dire les entreprises à but lucratif, les organismes sans but lucratif admissibles, les municipalités et les hôpitaux). Chaque stage est financé conjointement par Mitacs et l'organisation qui l'accueille.
- Les stages Accelerate peuvent être demandés simultanément avec une demande au CRSH **et** pendant la durée d'une subvention active du CRSH.
- Pour participer à la soumission simultanée, sélectionnez « Mitacs Accelerate » dans le formulaire de demande du CRSH et soumettez un formulaire de demande Accelerate dûment rempli à Mitacs dans la semaine suivant la date limite de la possibilité de financement du CRSH.



## INITIATIVE CONJOINTE - STAGES ACCÉLÉRATION DE MITACS (2)

- Les comités d'évaluation du mérite du CRSH tiendront compte des stages Mitacs connexes dans le cadre des plans généraux de formation et de mentorat de la demande, mais ils n'évalueront pas les demandes d'Accélération.
- Avantages : renforcer les plans de formation et de mentorat; accéder à des financements supplémentaires pour les ressources étudiantes et postdoctorales; renforcer l'engagement avec les partenaires et les parties prenantes; et développer les compétences et les qualifications des étudiants et des chercheurs postdoctoraux.
- Pour obtenir le formulaire de demande Accélération, communiquez avec un [conseiller Mitacs](#), en précisant que vous avez l'intention de présenter une demande dans le cadre de cette initiative conjointe.



## Forum Belmont

---

- Les organismes subventionnaires des pays suivants se sont engagés à travailler de manière proactive pour renforcer la coopération et la coordination dans le domaine de la recherche sur les changements environnementaux mondiaux :
  - Australie, Brésil, Canada, France, Allemagne, Inde, Japon, Afrique du Sud, Royaume-Uni et États-Unis
- Élaborer des propositions qui impliquent de collègues et partenaires internationaux et qui s'inscrivent dans les thèmes du FB.
- Les détenteur(trice)s d'un financement du CRSH qui travaillent dans un domaine lié à l'un des thèmes du forum Belmont peuvent utiliser leurs fonds de recherche existants pour participer, en tant que collaborateurs (collaboratrices) aux demandes soumises dans le cadre des appels à propositions du Belmont Forum.

**BELMONT**  
FORUM



# *Préparation de la demande*



Social Sciences and Humanities  
Research Council of Canada

Conseil de recherches en  
sciences humaines du Canada

Canada

# Préparation de la demande

---

- ↘ Réponse à des critiques précédentes
  - Occasion de justifier un choix lié au plan de la recherche ou expliquer comment les commentaires ont été utilisés pour améliorer la proposition actuelle.
- ↘ Résumé de la recherche proposée
  - Doit être clair, complet et dans un langage accessible (peut être utilisé par les médias si subventionné).
- ↘ Description détaillée
  - Objectifs clairs et précis : pourquoi faites-vous cette recherche? Pourquoi est-ce important?
  - Revue de littérature complète et à jour qui situe bien ce que vous ferez.
  - Décrire le cadre théorique ou l'approche conceptuelle.
  - S'assurer que la méthodologie réponde aux objectifs de la recherche et soit en lien avec le personnel impliqué.



# Plan de mobilisation des connaissances

- Créatif et original, fournir la justification du plan
- Rejoindre les populations d'intérêt ou le grand public, lorsque pertinent
- Décrivez comment vous allez maximiser les résultats de votre recherche et assurer leur pérennité. Consultez les [Lignes directrices pour une mobilisation des connaissances efficace](#).



## Politique des trois organismes sur le libre accès aux publications



- Les articles faisant état des résultats de travaux de recherche financés par les trois organismes subventionnaires qui sont publiés dans des revues avec comité de lecture doivent être librement accessibles dans les 12 mois suivant leur publication dans :
  - ↳ *des dépôts en ligne institutionnels/disciplinaires ou*
  - ↳ *des revues spécialisées qui offrent le libre accès*
- Les frais associés au libre accès sont évalués à la qualité et la pertinence des plans de mobilisation des connaissances du projet. Les candidat(e)s doivent démontrer et justifier le choix de revues de publication.
- Les trois agences encouragent également la publication de livres en format libre accès. Les frais pour la publication de livres en format d'accès libre sont une dépense admissible.
- Une révision de la *Politique des trois organismes sur le libre accès aux publications* est en cours. [La version révisée provisoire de la Politique](#) a été publiée pour consultation publique en février 2025. La politique révisée sera publiée d'ici la fin de l'année 2025.



## Description de l'équipe et formation des étudiant(e)s (1)

- ↘ Justifier le choix des membres d'une équipe en fonction de la nature du projet.
- ↘ Décrire le rôle et les tâches que les membres effectueront; justifier l'inclusion des membres de l'équipe dans la recherche.
- ↘ Les travaux assignés au corps étudiant doivent offrir des possibilités de formation à la recherche significatives et contribuer aux objectifs du projet de recherche.
- ↘ Consulter les [Lignes directrices liées à une formation en recherche efficace.](#)



## Description de l'équipe et formation des étudiant(e)s (2)

### **La contribution et les salaires de chercheuses et chercheurs de niveau postdoctoral:**

- L'objectif du [Programme de recherche axée sur la connaissance](#) est de soutenir l'excellence de la recherche. Le (la) chercheur(euse) principal(e) doit être la personne responsable principale de la direction intellectuelle de la recherche, des activités connexes ou du partenariat.
- Les salaires du personnel hautement qualifié, y compris de chercheuses et chercheurs de niveau postdoctoral, doivent être dûment justifiés dans le contexte du programme de recherche. Si un pourcentage disproportionnellement élevé du budget demandé est alloué au salaire d'un(e) chercheur(euse) postdoctoral(e) qui n'est pas justifié de manière adéquate, le comité peut remettre en question la faisabilité globale de la recherche proposée et envisager d'attribuer une note faible à la faisabilité.
- Selon les politiques du CRSH, les fonds d'une subvention Savoir ne peuvent pas être utilisés pour rémunérer les membres de l'équipe (candidat(e), co-candidat(e) ou collaborateur (-trice)). Cela inclut les chercheuses ou chercheurs de niveau postdoctoral qui exercent l'une de ces fonctions.



# Budget et justification

---

- S'assurer que les budgets proposés sont raisonnables et bien justifiés.
- **Principe du financement minimal nécessaire.**
- Le budget doit être lié aux objectifs de recherche et à la méthodologie.
- Décrire les contributions (en espèces et en nature) provenant d'autres sources.
- Echec automatique en faisabilité: 50 p. cent ou plus des dépenses sont insuffisamment justifiées ou inadéquates.
- Risque d'échec: 30 p. cent ou plus des dépenses sont insuffisamment justifiées ou inadéquates.
- Voir le [Guide d'administration financière des trois organismes](#) et les [Lignes directrices pour les contributions en espèces ou en nature](#).



# Interruptions de carrière et circonstances spéciales

Le CRSH demande aux comités d'évaluation du mérite de tenir compte des interruptions de carrière et des circonstances spéciales qui ont affecté le dossier de recherche d'un(e) candidat(e) ou d'un(e) cocandidat(e).

- Une **interruption de carrière**: un(e) chercheur(euse) doit interrompre ses travaux de recherche pour une longue période, pour des raisons médicales, administratives, familiales ou autres ou pour des raisons liées à la pandémie de COVID-19,
- Les **circonstances spéciales** impliquant des ralentissements de la productivité de la recherche ou toute autre circonstance ayant un impact distinctif sur la progression des carrières universitaires:
  - les principaux (ales) candidat(e)s peuvent télécharger une page entière dans la section Interruptions de carrières et circonstances spéciales.
  - Pour les cocandidat(e)s, cette page est ajoutée à a cinquième page du module "Contributions à la recherche" (un total de 5 pages au lieu de 4).



# Établissements de petite taille

## - conseils et astuces pour les candidat(e)s

---

- Les candidat(e)s doivent décrire les conséquences de leur situation dans la section du leur CV consacrée aux interruptions de carrière et aux circonstances particulières (au cours des six dernières années):
  - indiquent une lourde charge d'enseignement et/ou des tâches administratives
  - impact sur la recherche et/ou les activités de formation des étudiants (p. ex. absence de programme d'études supérieures dans l'établissement, effets sur les possibilités de supervision)
- Le [Guide des membres de comité d'évaluation du mérite du CRSH](#) indique que « Lorsqu'elles et ils évaluent la pertinence du budget, les membres de comité peuvent prendre en compte des facteurs comme le type d'établissement». Par exemple, un(e) chercheur(euse) travaillant dans un établissement plus isolé peut affecter une part plus importante de son budget aux voyages.
  - Toutes les dépenses doivent néanmoins être bien justifiées dans la demande.

# Soutien de recherche dans les langues officielles

Le CRSH est responsable d'assurer le traitement équitable de toutes les demandes présentées dans l'une ou l'autre des langues officielles. Pour ce faire, il appuie les langues officielles et les communautés de langue officielle en situation minoritaire en s'assurant que :

- les demandes peuvent être présentées dans l'une ou l'autre des langues officielles;
- les agent(e)s de programme soutiennent la communauté des chercheur(e)s dans la langue de leur choix;
- les comités entièrement bilingues dans le processus d'évaluation du mérite;
- les membres de comité peuvent tenir des délibérations dans l'une ou l'autre des langues officielles.

Pour le rendement de ses programmes, le CRSH mesure les taux de soumissions des demandes et les taux d'octroi, conformément aux mesures mises en place par les trois organismes sur l'accès équitable des groupes désignés aux occasions de financement. Ces chiffres sont restés relativement stables pour les demandes faites en français et en anglais au cours des dix dernières années, avec des variations en fonction des programmes.



# Le Service d'aide à la recherche en français (SARF) de l'Acfas

## C'est quoi ?

Le SARF est le service pancanadien de soutien à la recherche en français de l'Acfas. Il soutient et accompagne les chercheurs et chercheuses dans la préparation de leurs **demandes de subventions et de bourses soumises en français** aux programmes de financement des trois conseils subventionnaires fédéraux. Ses services incluent :

- *Service de relecture et de révision stratégique des demandes de financement soumises en français aux différentes **occasions de financement du CRSH***
- *Webinaires d'information sur les différents programmes de financement*
- *Coordination de révisions externes par les pairs (projets de recherche des demandes de subventions)*

## Pour qui ?

Le **corps professoral** et les **personnes étudiantes** des cycles supérieurs œuvrant en **milieu francophone minoritaire** au Canada (hors Québec)

## Comment l'utiliser ?

Les services du SARF sont offerts dans le cadre d'**ententes de partenariat** avec les établissements d'enseignement postsecondaire hors Québec

## Établissements partenaires actuels



**Pour toute question, communiquez avec :**

**Thierry Drapeau, PhD**  
**Directeur**

[thierry.drapeau@acfas.ca](mailto:thierry.drapeau@acfas.ca)

514-849-0045, poste 236

<https://www.acfas.ca/communaute/sarf>

# Présentation de votre demande (1)

Débuter tôt, en particulier si vous avez une équipe!

## Candidat(e)s

1. Remplir et vérifier la demande et le CV CRSH
2. S'assurer que tous les cocandidat(e)s et collaborateurs (trice) ont joint les documents pertinents
3. Soumettre la demande pour l'approbation de l'établissement

## Cocandidat(e)s

1. Créer et vérifier le CV CRSH
2. Accepter l'invitation et téléverser les contributions de recherche (PDF)

## Collaborateurs(trices)

1. Compléter un profil
2. Accepter l'invitation

**Les CVs des membres d'équipe peuvent bloquer la demande s'ils ne sont pas complets!**



## Présentation de votre demande (2)

- Remplir tous les champs obligatoires
- Annexer toutes les pièces jointes électroniques
- Vérifier et visualiser votre demande!
- Appuyer sur le bouton "Soumettre" (afin de soumettre au bureau de la recherche)-
- Responsabilité de l'administrateur de la recherche ou de l'administrateur financier  
Le CRSH s'attend à ce que les administrateurs de recherche valident les informations contenues dans la demande, et qu'en transmettant la demande au CRSH, les administrateurs de recherche s'assurent que la personne candidate est affiliée à l'établissement et que l'établissement est disposé à administrer toute subvention reçue conformément aux politiques du CRSH.
- Laisser suffisamment de temps, tenir compte des dates limites internes

↳ Les instructions détaillées se trouvent ici: [Subventions Savoir – Concours d'octobre 2025 – Instructions pour les candidates et candidats](#)

NOTE : les étudiant(e)s de dernière année au doctorat, les chercheur(euse)s postdoctoraux (postdoctorales) peuvent soumettre leur demande directement au CRSH. Nous recommandons de contacter, au début du processus, le bureau de recherche de l'établissement où ils (elles) seront affilié(e)s afin de confirmer qu'il serait disposé à administrer les subventions.



# MERCI!

## Subventions Savoir

TEL.: 1-855-275-2861

Courriel : [subventionsavoir@sshrc-crsh.gc.ca](mailto:subventionsavoir@sshrc-crsh.gc.ca)

## Soutien lié aux formulaires de demandes électroniques

Tél. : 613-995-4273

Courriel : [soutienweb@sshrc-crsh.gc.ca](mailto:soutienweb@sshrc-crsh.gc.ca)

## RESTER CONNECTÉ(E)S AVEC CRSH

- Visiter notre site-web : [Conseil de recherches en sciences humaines](#)
- Abonnez-vous à notre eNewsletter : [Dialogue](#)

